

Changement de coordonnées des professionnels des Taxis/VTC/VMDTR

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-de-police-changement-de-coordonnees>

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Pour déclarer votre changement d'adresse de résidence, vous devrez obligatoirement fournir l'ensemble des justificatifs demandés ci-dessous :

- La copie de RECTO VERSO de la pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport, pour les non ressortissants d'un pays membre de l'UE ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen : la photocopie recto-verso du titre de séjour à l'adresse de résidence actuelle)
- La copie du justificatif de domicile du conducteur dans le département de moins de 3 mois** (Quittance de loyer ou facture d'eau, ou échancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité , ou avis d'impôt sur les revenus)
- Si hébergement par tiers joindre:**
 - la copie du RECTO VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour à l'adresse de domicile)
 - la copie de l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant
 - le justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (Quittance de loyer, ou facture d'eau, ou échancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité ou avis d'impôt sur les revenus)